

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; Jean-Pierre GIUNTINI ; Yannick ECHEVEST



DELBUE2021-10-105

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - COORDINATEUR HANDICAP : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET

En lien avec le projet éducatif de l'agglomération, une coordinatrice handicap a été recrutée en janvier dernier en contrat pour une durée d'un an. Elle est chargée d'organiser, au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et des Accueils de Loisirs gérés par Guingamp Paimpol Agglomération (EAJE, ALSH 3-12 ans, ALSH Ados), l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou ayant des troubles du comportement, dans une approche inclusive.

Afin de prolonger cette mission pendant 3 ans, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **de valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ;**
- **de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

